



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires du Doubs**

Besançon, le **31 JAN. 2025**

Madame, Monsieur,

L'élaboration du nouveau Document Général d'Orientations (DGO) de Sécurité Routière a permis de définir la liste des nouveaux enjeux pour le département du Doubs pour la période 2023 – 2027 :

- le risque routier professionnel ;
- les conduites à risques avec :
 - l'alcool et les stupéfiants,
 - la vitesse et le non-respect des priorités,
 - les distracteurs (l'usage du téléphone notamment),
- les nouvelles mobilités dites « douces » : vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) et marche ;
- les deux-roues motorisés.

Pour chaque enjeu cité, les orientations d'actions ont été recherchées dans différents domaines: la communication, la sensibilisation, la prévention, le contrôle et les sanctions. Ainsi, 43 orientations d'action seront déclinées chaque année en actions dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Le Document Général d'Orientations (DGO) 2023-2027 et la plaquette de présentation sont disponibles sur notre site internet : <https://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/document-general-d-orientations-de-securite-a999.html>

J'ai donc l'honneur de vous solliciter pour un nouvel appel à projets d'actions dans le cadre de la préparation du PDASR 2025.

Les projets présentés devront impérativement répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- actions répondant aux enjeux et orientations d'action précédemment évoqués ;
- opérations devant se dérouler et se terminer en 2025 ;
- demande via le document CERFA complété avec précision (date ou calendrier précis avec un planning à joindre, lieu, financement, etc, ...).

En complément, il devra également nous parvenir votre bilan définitif et détaillé des actions conduites en 2024 si vous avez bénéficié d'un financement au titre du PDASR 2024 (devis, facture, bilan quantitatif et qualitatif par actions).

Direction départementale des territoires du Doubs
5, voie Gisèle HALIMI – BP91169 - 25003 BESANÇON CEDEX
Tél : 03.39.59.55.16
Mél : ddt-pole-securite-routiere@doubs.gouv.fr

Vous retrouverez tous les documents utiles sur notre site internet dans l'article « Vous êtes une association - demande de subvention au titre du PDASR 2025 » : <https://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/demande-de-subvention-au-titre-du-pdasr-2025-a1197.html>

Je vous saurai donc gré de bien vouloir envoyer ces documents pour le 21 février 2025 au plus tard au pôle sécurité routière de la DDT en priorité par mail : ddt-pole-securite-routiere@doubs.gouv.fr

ou à défaut par courrier à l'adresse suivante :

DDT du Doubs
CSCT / USRGCT
5, voie Gisèle HALIMI
BP91169
25003 BESANÇON CEDEX

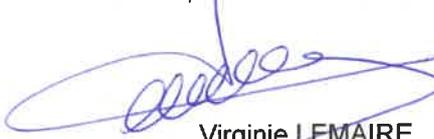
Mes services restent à votre disposition pour de plus amples renseignements :

Justine BILLOT-VERNIER : 03.39.59.55.17

Pauline GRESSET-BOURGEOIS : 06.73.15.20.48

Par avance, je vous remercie pour votre implication dans la démarche collective de lutte contre l'insécurité routière.

La responsable du service coordination,
sécurité, conseil aux territoires



Virginie LEMAIRE